



Responsabilité de produits

**Votre produit est
bien sûr le meilleur.
Mais qu'en pense
la cour?**



Contact :

Christian Giner
MBA, LL. B.



cginer@gplassurance.com
☎ 514-788-4407

gplassurance.com

Les services de professionnels reconnus

Une expertise inégalée du marché de
l'assurance

Des conseils sur la façon de minimiser et
gérer votre risque

La défense de vos intérêts à la suite
d'une réclamation

Des solutions à des problèmes
complexes

Avec la mondialisation, l'importance grandissante des multinationales, et l'émergence de nouveaux pays producteurs de produits, la chaîne de production et de distribution s'est complexifiée de façon significative.

Chez GPL, nous comprenons que ces facteurs ont amené les fabricants de produits et autres membres de la chaîne de distribution à composer avec une technologie omniprésente, une dispersion géographique des ventes considérable et par conséquent, avec l'assujettissement à des réglementations plus nombreuses et plus strictes.

Le risque de produit est la pièce maîtresse de votre gestion de risque afin de préserver votre réputation et d'assurer la pérennité de votre entreprise dans un environnement juridique de plus en plus litigieux qui pourrait engager votre responsabilité du fait de dommages corporels ou matériels résultant de l'utilisation des produits dont vous faites le design, la fabrication, ou encore la vente. Ultimement, le défaut de vos produits pourrait se traduire par l'imposition de dommages punitifs et exemplaires à votre société.

Expertise de pointe : Notre société sert de nombreux clients œuvrant dans le domaine manufacturier et de la distribution et ayant des ventes et opérations à l'échelle mondiale. Nous avons développé au fil des années une connaissance pointue non seulement des réalités reliées à la responsabilité de produits, que ce soit les défauts de design, de fabrication ou d'aviser du caractère potentiellement dangereux d'un produit, mais également de toutes les réalités connexes que sont le rappel de produits et les garanties.

Service proactif : Qu'il s'agisse de réévaluer vos limites d'assurance, de négocier le retrait d'une exclusion, de vous conseiller lors d'une réclamation potentielle, ou simplement de produire des certificats d'assurance, nous développons avec vous une relation personnalisée. Nous travaillons avec vous pour identifier vos risques et les minimiser. Nous suivons également les développements réglementaires et tendances jurisprudentielles et l'évolution du marché de l'assurance en matière de responsabilité de produits.

Relations avec les marchés d'assurance : Nous transigeons avec les assureurs majeurs locaux et internationaux souscrivant des risques de responsabilité civile et de produits. Nous avons développé avec ces derniers des relations étroites construites à travers les nombreux placements de risques. Nous présentons toujours aux assureurs le portfolio de vos produits, le niveau légal de risque s'y rattachant et les procédures de contrôle de qualité en place dans votre entreprise afin d'y suppléer.

Puisque notre approche est globale, nous sommes par ailleurs en mesure de répondre à tous vos besoins en matière d'assurance des biens, de la responsabilité civile, des administrateurs et dirigeants, de la responsabilité environnementale, d'assurance automobile, tout comme pour les programmes d'avantages sociaux de vos employés.